

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 15 août 2011, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Son Honneur, le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 18 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 juillet 2011
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 7 – juillet 2011 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - août 2011 »
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2011
8. Avis de motion
 - 8.1 Règlement no 294 modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement et modifiant les règlements relatif aux permis et aux certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123.
9. Règlements
 - 9.1 Premier projet de Règlement no 294 modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement et modifiant les règlements relatif aux permis et aux certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123
10. Résolutions
 - 10.1 Virement de crédits et ajustement budgétaires
 - 10.2 Octroi de contrat pour la réfection de trois (3) ponceaux
 - 10.3 Mandat à la firme Roy Vézina & Associés pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol en vue de l'implantation de nouvelles installations septiques
 - 10.4 Octroi d'une commandite à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent
 - 10.5 Correction de la résolution no 11-05-104 – achat et plantation d'une haie de cèdres
 - 10.6 Acceptation du rapport annuel d'activités en sécurité incendie
 - 10.7 Avis de condoléances – M. Michel Arrouart, conseiller (1993-1999)
 - 10.8 Avis de condoléances – M. Roger Poulin
 - 10.9 Appel d'offres TP-2011-05 et comité de sélection pour les services professionnels de voirie concernant le rapiéçage et le pavage de parties de chemin du Tour-du-Lac Nord, du Tour-du-Lac Sud et du Club Nautique
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

REPORTÉ

AJOUT

12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
 13. Deuxième période de questions
 14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-08-183

II EST PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

REPORTÉ

10.3 Mandat à la firme Roy Vézina & Associés pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol en vue de l'implantation de nouvelles installations septiques

AJOUT

10.9 Appel d'offres TP-2011-05 et comité de sélection pour les services professionnels de voirie concernant le rapiécage et le pavage de parties de chemin du Tour-du-Lac Nord, du Tour-du-Lac Sud et du Club Nautique

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques questions sont posées et répondues.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2011**

Séance ordinaire du 18 juillet 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-08-184

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois d'août 2011 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET 2011**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 juillet 2011.

11-08-185

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 7 / JUILLET 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 7 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 67 207.40 \$.

11-08-186

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de juillet 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2011

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'août 2011.

11-08-187

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 4 094.18 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de juillet 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de juillet 2011, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de juillet 2011 soit annexée au présent procès-verbal.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Règlement no 294 modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement et modifiant les règlements relatif aux permis et aux certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Grégoire Dubé, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement.

Donné à Lac-Sergent, ce 15^{ème} jour du mois d'août 2011

9. RÈGLEMENTS

9.1 Premier projet de Règlement no 294 modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement et modifiant les règlements relatif aux permis et aux certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier les coûts des permis et certificats en matière d'urbanisme pour 2011 et les années subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de préciser les normes minimales de lotissement ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a décrété un avis de motion à une séance ordinaire, tenue le 15 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-08-188

QUE le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement modifiant la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement et amendant les règlements relatif à l'émission des permis et certificats no 121, de zonage no 122 et de lotissement no 123* »

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT

Le présent règlement a pour but de modifier la tarification des demandes de permis, le délai pour réaliser les travaux d'aménagement des terrains et de préciser les normes minimales de lotissement.

Article 4 : TARIFICATION DES PERMIS

4.1 : L'article 8.1.2.3. du Règlement no 121 est ajouté à la suite de l'article 8.1.2.2.

Article 8.1.2.3. CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Le tarif pour l'émission de tout permis de captage des eaux souterraines est établi à 20\$.

4.2 L'article 8.1.2.4. du Règlement no 121 est ajouté à la suite de l'article 8.1.2.3.

Article 8.1.2.4. INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le tarif pour l'émission de tout permis autorisant l'implantation d'installations septiques est établi à 75\$.

Article 5 : DÉLAI POUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

5.1 L'article 10.15 du Règlement de zonage no 122 est remplacé par ce qui suit :

Article 10.15. Délai de réalisation des aménagements

Dans un délai de 12 mois, calculé à partir de la date où la nouvelle construction érigée sur le terrain est inscrite au rôle d'évaluation ou au plus tard, 12 mois après l'expiration du permis de construction.

Article 6 : NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT RÉGISSANT LES LOTS NON DESSERVIS ET PARTIELLEMENT DESSERVIS

6.1 Le texte suivant est ajouté à l'article 4.1.3. du Règlement de lotissement no 123, immédiatement après le tableau.

« Plus précisément, il faut que la totalité de la superficie minimale, de la largeur minimale et de la profondeur moyenne minimale, ci-avant indiquées, soit entièrement située sur le territoire de la Ville de Lac Sergent. »

Article 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. **RÉSOLUTIONS**

10.1 **Virement de crédits et ajustement budgétaires**

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-08-189

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Réajustement des quotes-parts de la MRC, de la Régie et du Service Incendie		
2130959	<i>Quote-part MRC - gestion financière</i>	17,00 \$	
2150417	<i>MRC - évaluation comptes taxes</i>	525,00 \$	
2220953	<i>Incendie - ajustement 2010</i>	521,00 \$	
2520951	<i>MRC - Hygiène du milieu</i>	1,00 \$	
2451446	<i>Ordures - collecte</i>	0,46 \$	
2451951	<i>Ordures - PGMR</i>	0,16 \$	
2451952	<i>Ordures - Écocentre</i>	0,10 \$	
2451953	<i>Ordures - site enfouissement</i>		0,41 \$
2690951	<i>MRC - développement économique</i>	5,00 \$	
2690959	<i>MRC - Urbanisme</i>	4,00 \$	
2714140	<i>Terrains et Parcs - rémunération</i>		1 073,31 \$
		1 073,72 \$	1 073,72 \$

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	Ajustement des postes bancaires (frais)		
2921895	<i>Frais de banque</i>	400,00 \$	
2990895	<i>Autres frais bancaires</i>		400,00 \$
		400,00 \$	400,00 \$

10.2 Octroi de contrat pour la réfection de trois (3) ponceaux

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres (TP-2011-04) par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réfection de ponceaux situés sur le chemin des Mélèzes, de la Montagne et Ephrem-Rochette;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux :

SOUSSIONNAIRE	Contrat				TOTAL
	option 1	option 2-A	option 2-B	option 3	
Pax Excavation	4 499,00 \$	2 750,00 \$	1 990,00 \$	6 999,00 \$	16 238,00 \$
Raymond Robitaille Excavation	3 200,00 \$	1 950,00 \$	2 350,00 \$	5 300,00 \$	12 800,00 \$

11-08-190 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat pour la réfection des ponceaux situé sur le chemin des Mélèzes, de la Montagne et Ephrem-Rochette soit octroyé à la firme « Raymond Robitaille excavation » au montant de 12 800 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

- SUSPENSION DE LA SÉANCE –

A 20H00.

11-08-191 **II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit suspendue

A la reprise de la séance extraordinaire suspendue à 20h00, tous les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS –

A 20H15

11-08-192 **II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

REPORTÉ 10.3 Mandat à la firme Roy Vézina & Associés pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol en vue de l'implantation de nouvelles installations septiques

10.4 Octroi d'une commandite à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent

ATTENDU QUE le Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent, a proposé d'offrir à la population de Ville de Lac-Sergent et des villes environnantes, des activités de divertissement culturel pendant les mois de septembre à juin;

ATTENDU QUE le Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent a fait une demande d'aide financière à la Ville de Lac-Sergent de 10 000\$ dollars pour l'année 2011-2012 pour réaliser son projet;

ATTENDU QUE la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire soutenir l'initiative du Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent;

ATTENDU QUE les parties doivent convenir des modalités de ce soutien;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-08-193

QUE la Ville de Lac-Sergent appuie le projet de mise sur pied d'un programme d'activités culturelles à la Base de Plein 4 Saisons pour la période de septembre à juin par le Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent, tel que plus amplement décrit dans le document présenté par les promoteurs du projet;

CONDITIONNELLEMENT au dépôt des lettres-patentes créant en corporation sans but lucratif le *Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent*, **D'AUTORISER** le maire, monsieur Denis Racine et la directrice générale, madame Josée Brouillette à signer le protocole d'entente entre la Ville de Lac-Sergent et l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent » pour la présentation de dix (10) spectacles à la Base de Plein Air 4 Saisons, soit de septembre 2011 à juin 2012;

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2011 à l'organisme « Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent » au montant de mille cinq cent (1 500) dollars, se détaillant ainsi :

- Mille cinq cents dollars (1 500) pour la production de dix spectacles de divertissement culturel de septembre 2011 au 15 juin 2012;

D'AUTORISER et de prendre acte de l'intention de l'Association Nautique du Lac-Sergent et du Comité des Loisirs et de la Culture de subventionner pour l'initiative ci-avant mentionnée, le *Centre Culturel Taxi du Lac-Sergent* pour l'année 2011 pour une somme de 3 500 (trois mille cinq cent) dollars;

QUE cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

ET, en fonction du succès des activités présentées à l'automne 2011, de considérer l'octroi d'une subvention additionnelle lors de l'adoption du budget municipal 2012.

10.5 Correction de la résolution no 11-05-104 – achat et plantation d'une haie de cèdres

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu afin de réaliser les travaux de d'achat et de plantation d'une haie de cèdres au Club Nautique;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 11-05-104 mentionnait 30 pieds linéaire à couvrir pour des coûts de 1 140 \$ plus les taxes applicables alors que suite à la réalisation des travaux, nous devons couvrir plutôt 32 pieds linéaire pour des coûts de 1 216 \$ plus les taxes applicables;

11-08-194

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le montant de 1 140\$ plus les taxes applicables prévu à la résolution citée plus haut soit corrigé pour un montant de 1 216\$ plus les taxes applicables et soit toujours financé au poste budgétaire Loisirs / Parcs et Terrains de jeux – 271-4522.

10.6 Acceptation du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf depuis janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE la première année du schéma de couverture de risques est complétée et qu'un rapport annuel d'activités doit être rédigé tel que mentionné à l'action #3 et #62 du schéma et selon les exigences du ministère de la sécurité publique par chacune des municipalités composant la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activités doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie, et de la résolution l'acceptant, doivent être acheminées à la MRC, à l'attention du coordonnateur en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-08-195

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac Sergent accepte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie de sa municipalité, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

10.7 Avis de condoléances – M. Michel Arrouart, conseiller (1993-1999)

CONSIDÉRANT le décès survenu le 29 juillet dernier de Monsieur Michel Arrouart, conseiller à la Ville de 1993 à 1999;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-08-196

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à sa conjointe, Mme Suzanne Lavoie et à la famille éprouvée;

QU'UNE somme de vingt-cinq dollars soit versée à la mémoire de M. Michel Arrouart à la Fondation québécoise du cancer.

10.8 Avis de condoléances – M. Roger Poulin

CONSIDÉRANT le décès survenu le 4 août dernier de Monsieur Roger Poulin, propriétaire au lac Sergent;

11-08-197 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à sa conjointe, Mme Louise Lessard et à la famille éprouvée;

QU'UNE somme de vingt-cinq dollars soit versée à la mémoire de M. Poulin à la Fondation de la Greffe de moelle osseuse.

AJOUT

10.9 Appel d'offres TP-2011-05 et comité de sélection pour les services professionnels de voirie concernant le rapiéçage et le pavage de parties de chemin du Tour-du-Lac Nord, du Tour-du-Lac Sud et du Club Nautique

ATTENDU QUE les articles 573.1.0.1.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* exigent que lors d'une demande de soumission pour des services professionnels supérieurs à 25 000 \$, un système de pondération et d'évaluation des offres soit mis en place;

ATTENDU QUE la loi exige la formation d'un comité de sélection d'au moins trois personnes, autres que des membres du conseil;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à un appel d'offres concernant le rapiéçage et le pavage de parties des chemins du Tour-du-Lac Nord, du Tour-du-Lac Sud et du Club Nautique;

11-08-198 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres, sur invitation, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour le rapiéçage et le pavage de parties des chemins du Tour-du-Lac Nord, du Tour-du-Lac Sud et du Club Nautique et d'approuver le cahier de charges de même que le système d'évaluation et de pondération des offres joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ET D'AUTORISER la formation d'un comité de sélection, composé de trois personnes autres que les membres du Conseil, afin d'analyser les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres de services de TP-2011-05.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 FAUCARDAGE DU LAC

Monsieur le maire informe les citoyens des démarches requises et des principales étapes demandées par le ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP) et des estimés de coûts qui y sont rattachés.

Des études seront nécessaires et un portrait global du lac Sergent devra être réalisé à cet effet.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-08-199

IL EST PROPOSÉ par
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H10.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière